

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
FINANCES LOCALES- SUBVENTIONS

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
22 février 2023	17 février 2023	17	12	13	13	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.

Présents : Mesdames BONNET Marie Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian.

Excusés : Mesdames BAUQUIN Sylvie, MILESI Isabelle, SOURIGUERE Véronique et Monsieur RIEU Alain.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Madame SOURIGUERE Véronique a donné procuration à Monsieur BIFFI Patrick.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : MEDIATHEQUE- DEMANDE DE SUBVENTION DGD « EXTENSION D'OUVERTURE »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Médiathèque est ouverte au public 17 heures trente par semaine. Afin de satisfaire les demandes des usagers, il convient d'étendre les horaires d'ouverture au public.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les heures d'ouverture au public de 7 heures trente.


Le coût engendré par cette extension d'horaire pourra être partiellement subventionné par l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation Bibliothèque.

Le coût prévisionnel annuel d'extension des horaires s'élève à 10 501,32 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation Bibliothèque
- ⇒ de demander à Madame la Sous-Préfète de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
  
Roger BREIL